

Etaients présents : Michel BLASER, Marcel RENAUD, Catherine FORESTIER, Régis LACROIX, Romain VOLATIER

Absents excusés : Julien BUFFAUT

Pouvoirs reçus :

Secrétaire de séance : Régis LACROIX

Début de la séance : 20h30

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Après s'être fait présenter, le compte rendu de la réunion du 01 décembre 2022 est approuvé.

VOTE : pour 4 contre 0 abstention 0

ORDRE DU JOUR

1 _ FINANCES – BUDGET DU SIEA DE LA MERCANTINE ET MERCANTINE ASSAINISSEMENT

SIEA DE LA MERCANTINE

- Vote du Compte Administratif 2022

Monsieur Marcel RENAUD, Vice-Président, présente à l'assemblée le Compte Administratif 2022 pour le Syndicat de la Mercantive.

<i>SIEA de la Mercantive</i>	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Exercice 2022	95 890.24 €	118 148.47 €	34 888.39 €	32 801.63 €
Report 2021	- €	72 707.00 €	- €	16 142.00 €

- Affectation du résultat

Après avoir approuvé le compte administratif, l'assemblée statue sur l'affectation d'exploitation de l'exercice 2022, constatant que le compte administratif fait apparaître :

Excédent de fonctionnement de :
22 258.23 €

Excédent reporté de :

72 707.00 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **94 965.23 €**

Excédent d'investissement de : 14 055.24 €

Déficit de restes à réaliser de : 0.00 €

Soit un excédent de financement de : **14 055.24 €**

L'assemblée, **décide** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : EXCÉDENT **+ 94 965.23 €**

Affectation complémentaire en réserve (1068) :
0.00 €

Résultat reporté en fonctionnement (002) :
94 965.23 €

Résultat d'investissement reporté (001) : EXCÉDENT
14 055.24 €

Monsieur le Président se retirant, l'assemblée, à l'unanimité, vote le compte administratif 2022 du SIEA de la Mercantine, et valide l'affectation des résultats sur le budget primitif 2023.

- **Approbation du Compte de Gestion 2022**

Après l'approbation du compte administratif, Monsieur le Président présente à l'assemblée le Compte de Gestion du trésorier pour l'année 2022, qui est, en tous points, identique au Compte Administratif exécuté par le syndicat.

L'assemblée, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2022 du trésorier.

- **Vote du Budget Primitif 2023**

Monsieur le Président présente et commente, article par article, le budget primitif 2023.

L'assemblée décide, à l'unanimité, de voter le Budget Primitif 2023 équilibré en recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement de la manière suivante :

Fonctionnement : **+ 216 725.00 €**
Investissement : **+ 113 480.00 €**

MERCANTINE ASSAINISSEMENT

- **Vote du Compte Administratif 2022**

Monsieur Marcel RENAUD, Vice-Président, présente à l'assemblée le Compte Administratif 2022 pour le Syndicat de la Mercantine Assainissement.

MERCANTINE Assainissement	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Exercice 2022	64 757.02 €	70 365.64 €	0.00 €	0.00 €
Report 2021	- €	1 368.43 €	- €	34 788.00 €

- Affectation du résultat

Après avoir approuvé le compte administratif, l'assemblée statue sur l'affectation d'exploitation de l'exercice 2022, constatant que le compte administratif fait apparaître :

Excédent de fonctionnement de :
5 608.62 €

Excédent reporté de :
1 368.43 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **6 977.05 €**

Excédent d'investissement de : **34 788.00 €**

Déficit de restes à réaliser de : **0.00 €**

Soit un excédent de financement de : **34 788.00 €**

L'assemblée, **décide** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : EXCÉDENT **6 977.05 €**

Affectation complémentaire en réserve (1068) :
0.00 €

Résultat reporté en fonctionnement (002) :
6 977.05 €

Résultat d'investissement reporté (001) : EXCÉDENT **34 788.00 €**

Monsieur le Président se retirant, l'assemblée, à l'unanimité, vote le compte administratif 2022 du SIEA de la Mercantine, et valide l'affectation des résultats sur le budget primitif 2023.

- Approbation du Compte de Gestion 2022

Après l'approbation du compte administratif, Monsieur le Président présente à l'assemblée le Compte de Gestion du trésorier pour l'année 2022, qui est, en tous points, identique au Compte Administratif exécuté par le syndicat.

L'assemblée, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2022 du trésorier.

- Vote du Budget Primitif 2023

Monsieur le Président présente et commente, article par article, le budget primitif 2023.

L'assemblée décide, à l'unanimité, de voter le Budget Primitif 2023 équilibré en recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement de la manière suivante :

Fonctionnement :	102 740.00 €
Investissement :	34 788.00 €

2_ APPROBATION DE DEVIS

- Agence départemental d'Ingénierie

Monsieur le Président présente à l'assemblée le devis de l'Agence départemental d'Ingénierie pour l'assistance technique à l'exploitation et au bon fonctionnement du système d'assainissement à la somme de 900.00 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil syndical décide de retenir le devis à la somme de 900.00 €.

- Agriculture et Territoires

Monsieur le Président présente à l'assemblée le devis d'Agriculture et Territoires pour le suivi analytique des boues à la somme de 2 694.20 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil syndical décide de retenir le devis à la somme de 2 694.90 € TTC.

Le président,
Michel BLASER

